



**Compte rendu
AG du 04 Novembre 2011 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h35 et informe les délégués communautaires du décès de M. Christian Théron, ancien Maire de Lachalade durant 45 ans, ancien Vice-Président de la Communauté de communes. Une minute de silence est respectée.

M. le Président propose que la salle du conseil communautaire soit dénommée Salle Christian Théron, en hommage, et qu'une plaque y soit apposée.

Délibération : Nouvelle appellation de la salle du conseil communautaire : Salle Christian Théron

Vote : Unanimité

M. le Président présente à l'assemblée M. Pierre Hennequin, nouveau délégué communautaire de la commune des Islettes, remplaçant le membre démissionnaire, Marie-France Collignon.

1) Instances :

• Intervention de Didier Zambaux, Président du Syndicat Germain Guérard (SPANC) :

M. le Président présente M. Didier Zambaux, Président du Syndicat Germain Guérard depuis 18 mois. Ce syndicat couvre les cantons de Triaucourt-Vaubécourt, de Clermont-en-Argonne et de Souilly, ainsi que 3 communes rattachées. Sur ce territoire, seules deux communes sont en assainissement collectif, toutes les autres relèvent de Services Publics d'Assainissement Non Collectif.

Actuellement, bien que la CODECOM Centre Argonne ait délibéré en faveur d'une adhésion au syndicat, il est nécessaire d'attendre l'acceptation de cette décision par toutes les différentes collectivités adhérentes au syndicat.

Plusieurs types de contrôle en assainissement peuvent être réalisés : contrôle des installations neuves, contrôle des installations dans le cadre d'une vente, contrôle des installations obligatoires.

- Pour le contrôle des installations neuves, un technicien du Syndicat Germain Guérard les effectue depuis 5 ans : un document est renseigné en indiquant les conditions de construction. Une vérification des installations est réalisée avant rebouchage et un certificat de bonne exécution est délivré. Ce certificat est ensuite transmis aux mairies qui retournent l'exemplaire aux propriétaires. Cependant, le syndicat n'intervient pas encore sur le canton de Clermont pour ce type de contrôle, car il s'avère encore impossible de les facturer et, de surcroît, le technicien doit aménager son temps de travail en raison d'une hausse des contrôles du neuf.
- Les contrôles obligatoires des installations dans le cadre d'une vente immobilière sont drastiques et respectent des normes nationales imposées dans le cadre de la loi. Le syndicat délègue ces réalisations au cabinet G2C. Le coût des travaux et des mises en conformité doit être intégré dans les montants de la transaction immobilière, ces modalités sont nécessaires à la signature du compromis de vente.
- Le contrôle obligatoire de l'ensemble des habitations a été estimé à 4700 actions pour 61 communes, avec l'aide du Service d'Assistance Technique de l'Eau du Conseil Général de la Meuse. Le nombre de contrôle à effectuer par commune sera transmis. Ces contrôles débiteront à partir de Janvier ou Février 2012, et s'échelonneront durant deux années. Une dérogation a déjà été envisagée concernant le dépassement de la date butoir du 31 Décembre 2012. Un délai de 4 ans est autorisé pour réaliser les travaux définis lors du contrôle des installations. Deux tarifs prévisionnels ont été envisagés pour les contrôles obligatoires : un prix moyen de 60€ par contrôle, auquel peuvent s'additionner diverses charges fixes, grâce à l'éventualité d'une intervention financière

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



publique locale, et un tarif estimatif de 84€ par contrôle sans intervention financière publique locale.

Des délégués représentant notre collectivité au sein du syndicat Germain Guérard intégreront un groupe de travail afin d'affiner la réflexion d'intervention publique, de détermination des coûts des prestations et sur la définition des règles de pollution à appliquer.

M. Zambaux précise que des subventions peuvent être octroyées pour les opérations de contrôle. L'Agence de l'eau Seine Normandie assure 60% de subvention. Le GIP Objectif Meuse peut financer jusqu'à 20% des dépenses si la commune s'engage à réaliser 80% des habitations en contrôle de rénovation.

M. Zambaux présente les différents moyens techniques à mettre en œuvre dans le cadre des assainissements non-collectifs : les tranchées, le filtre à sable non drainé, le filtre à sable drainé et les micro-stations. Il informe les délégués communautaires que les vidanges se réalisent tous les 4 ans et que les services du syndicat Germain Guérard tiennent une permanence d'astreinte en week-end tant pour les vidanges que pour les contrôles.

M. Ponsignon s'inquiète de la hausse des prix de vente des habitations suite à la mise en place obligatoire de ces contrôles, alors qu'il est déjà difficile de vendre actuellement.

M. le Président pense que cette loi est inadaptée aux territoires ruraux.

M. Dequenne affirme qu'il est nécessaire d'arguer de son statut d'élu pour inciter à réaliser ces contrôles et ne pas dépasser la date limite de fin 2012, faute de quoi il ne serait plus possible de bénéficier des potentielles subventions.

M. le Président poursuit en proposant une réflexion incitative sur la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire des budgets « eaux » des communes. Il serait également intéressant que les élus communaux et intercommunaux puissent négocier auprès du GIP Objectif Meuse une diminution du seuil de 80% de rénovations par commune pour l'obtention des subventions.

M. Chiny demande si les résidences secondaires peuvent être prises en compte dans la définition des contrôles à réaliser par commune.

M. le Président remercie M. Zambaux pour son intervention et fait part de sa satisfaction quant à la gestion de la compétence SPANC par le syndicat Germain Guérard.

2) Affaires scolaires :

• Point sur l'avancée des travaux RPI Biesme:

M. Dequenne, 1^{er} Vice-président en charge de la compétence scolaire, présente l'évolution des travaux du RPI Vallée de la Biesme, qui ont bien avancé et sont sur le point de s'achever pour la partie rénovation. Une réception partielle doit être programmée prochainement. Les derniers travaux à engager concernent l'ancienne cantine qui se transformera en bibliothèque. Certaines classes seront transférées pour permettre le démarrage des travaux le 16 Novembre. M. Dequenne rappelle que le travail du maître d'œuvre est inexistant. M. le Président précise que ce problème est dû à la distance du maître d'œuvre par rapport au chantier, et rassure les délégués communautaires en informant que les maîtrises d'œuvre des micro-crèches et du pôle de santé seront assurées par des prestataires situés sur la région de Verdun.

• Prise en charge des frais de raccordement, commune de Les Islettes/ERDF pour la rénovation de l'extension :

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, informe l'assemblée qu'une délibération a été prise par la commune des Islettes le 13 Décembre 2010 décidant la réalisation des travaux de raccordement électrique ERdF pour la rénovation-extension du RPI Vallée de la Biesme, et demandant le remboursement des frais engagés à la CODECOM, déduction faites du Fond de Compensation de la TVA perçue. Le montant des travaux engagés s'élève à 8 695,52€. Le montant à prendre en charge par la CODECOM se chiffre à 7 596,90€.



Délibération : Prise en charge des frais de raccordement du réseau ERDF pour le RPI Vallée de la Biesme et remboursement de 7 596,90€ à la commune des Islettes :

Vote : Unanimité

• Avenants marché RPI Biesme : délibération sur avenant, entreprise JC Etienne :

Mme Aimont avise les délégués communautaires d'une délibération prise lors de la réunion de bureau du 04 Octobre 2011 concernant les avenants au marché de travaux de l'extension – rénovation du RPI Vallée de la Biesme.

Elle présente les avenants 3 et 4 au lot 1 VRD et réseaux divers détenu par l'entreprise JC Etienne. L'avenant 3 correspond à une moins value de 35 189,30€ HT soit 42 086,40€ TTC pour la suppression de plantation de haies laurier et de certaines bordures ainsi que l'annulation de travaux suite à modification de tarifs. L'avenant 4 prévoit, suite à l'avenant 3, des surfaces et des prix modifiés en enrobés, non prévues lors du marché et pourtant indispensable au projet, pour une plus value de 64 071,50€ HT soit 76 029,51€ TTC.

Mme Aimont présente ensuite un récapitulatif des avenants par lots :

Nom de l'entreprise	Lot	total HT	montant TTC	Avenants HT	Avenant TTC	TOTAL HT	TOTAL TTC	RATIO AVENANT/ MARCHE INI
JC ETIENNE TP ET FILS	LOT 01 : VOIRIE RESEAUX DIVERS	120 568,30	144 199,69	84 900,70	101 541,24	205 469,00	245 740,92	70,42%
SARIBAT	LOT 02 : TERRASSEMENT ET MACONNERIE	133 500,00	159 666,00	35 214,00	42 115,94	168 714,00	201 781,94	26,38%
FACON BOIS	LOT 03 : CHARPENTE OSSATURE BOIS	339 444,00	405 975,02	22 423,50	26 818,51	361 867,50	432 793,53	6,61%
PALAZZO	LOT 04 : COUVERTURE TUILES	39 126,00	46 794,70			39 126,00	46 794,70	0,00%
SARL SAM METAL	LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	61 928,00	74 065,89			61 928,00	74 065,89	0,00%
JANTON	LOT 06 : MENUISERIES EXTERIEURES BOISs	55 717,00	66 637,53	2 635,00	7 693,57	58 352,00	74 331,10	4,73%
CORDEIRO/ Albrand	LOT 07 : METALLERIE – SERRURERIE	92 512,55	110 645,01	2 635,00	3 151,46	95 147,55	113 796,47	2,85%
FACON BOIS	LOT 08 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS	28 000,00	33 488,00	4 225,00	5 053,10	32 225,00	38 541,10	15,09%
PALAZZO	LOT 09 : PLATRERIE ISOLATION	49 606,40	59 329,25	5 535,60	6 620,58	55 142,00	65 949,83	11,16%
FACON PLATRE	LOT 10 : FAUX PLAFONDS	37 660,00	45 041,36			37 660,00	45 041,36	0,00%
OTIS	LOT 11 : ASCENSEUR	23 600,00	28 225,60			23 600,00	28 225,60	0,00%
IDEX	LOT 12 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	303 972,27	363 550,83			303 972,27	363 550,83	0,00%
SOCIETE BAUDOT MB	LOT 13 : ELECTRICITE	91 551,00	109 495,00			91 551,00	109 495,00	0,00%
SOCIETE BAUDOT MB	LOT 14 : PANNEAUX SOLAIRES	65 064,38	77 817,00			65 064,38	77 817,00	0,00%
SAS HOURIEZ/ PAYMAL	LOT 15 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	37 288,00	44 596,45			37 288,00	44 596,45	0,00%
SAS HOURIEZ/ PAYMAL	LOT 16 : CARRELAGE FAIENCE	16 872,50	20 179,51			16 872,50	20 179,51	0,00%
PEINTURES TONNES	LOT 17 : PEINTURES	33 921,10	40 569,64			33 921,10	40 569,64	0,00%
GEOFOREST	LOT 12 bis SONDES GEOTHERMALES	54 570,00	65 265,72			54 570,00	65 265,72	0,00%
MEUSE ETANCHE	Lot 4 BIS ETANCHEITE	107 053,04	128 035,44	3 976,58	4 755,99	111 029,62	132 791,43	3,71%
		1 691 954,54	2 023 577,63	161 545,38	197 750,38	1 853 499,92	2 221 328,01	9,55%



Mme Aimont indique qu'une délibération doit être prise pour l'avenant n°2 et 3 concernant SARIBAT car l'augmentation cumulée est supérieure à 20% du marché initial.

Mme Aimont précise que l'ensemble des avenants est en totalité à la charge financière de la CODECOM car les différents financeurs ne prennent pas en considération ces montants de travaux supplémentaires. Elle soumet ensuite le plan de financement réajusté au 31/10/11 ainsi que l'estimation du montant de l'emprunt à contracter :

DEPENSES HT	TOTAL HT	RECETTES HT	TOTAL	EN % DU GLOBAL
LOT 01 : VOIRIE RESEAUX DIVERS	205 469,00	ETAT DGE 50% de 1400000€	700 000,00	34%
LOT 02 : TERRASSEMENT MACONNERIE	168 714,00	GIP Objectif Meuse 6.05(2)	478 950,00	23.38%
LOT 03 : CHARPENTE OSSATURE BOIS	361 867,50	GIP Objectif meuse 7.03	37 166,00	1.81%
LOT 04 : COUVERTURE TUILES	39 126,00	REGION LORRAINE - CANTINE	84 250,00	4.11%
LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	61 928,00	REGION LORRAINE – GEOTHERMIE	13 318,00	0.65%
LOT 06 : MENUISERIES EXTERIEURES BOISs	58 352,00	ADEME	39 954,00	1.95%
LOT 07 : METALLERIE SERRURERIE	95 147,55	FEDER	-	0.00 %
LOT 08 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS	32 225,00	ERDF – Mesure Laboratoire de Bure	37 166,00	18.58%
LOT 09 : PLATRERIE ISOLATION	55 142,00	CODECOM	657 510,09	32.10%
LOT 10 : FAUX PLAFONDS	37 660,00			
LOT 11 : ASCENSEUR	23 600,00			
LOT 12 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	303 972,27			
LOT 13 : ELECTRICITE	91 551,00			
LOT 14 : PANNEAUX SOLAIRES	65 064,38			
LOT 15 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	37 288,00			
LOT 16 : CARRELAGE FAIENCE	16 872,50			
LOT 17 : PEINTURES	33 921,10			
LOT 12 bis: SONDES GEOTHERMALES	54 570,00			
Lot 4 BIS : ETANCHEITE	111 029,62			
SOUS TOTAL TRAVAUX	1 853 499,92			
Annonces légales	6 613,71			
Honoraires maîtrise d'œuvre 7.1 % base + OPC	131 598,49			
Bureau de contrôle	6 630,00			
Jwconsultant	4 500,00			
SPS	3 026,00			
Geometre	1 500,00			
Etudes de sols	3 553,94			
erdf	1 170,57			
erdf commune	9 000,00			
Alimentation eau	2 675,00			
Dommages ouvrages	24 546,45			
SOUS TOTAL ETUDES ET MISSIONS	194 814,17			
TOTAL DEPENSES €HT	2 048 314,09	TOTAL RECETTES €HT	2 048 314,09	
TOTAL DEPENSES €TTC	2 449 783,65	TOTAL RECETTES €TTC	2 449 783,65	
		PREVISION FCTVA	379 275,50	
		SOLDE APRES FCTVA	2 070 508,15	
		SUBVENTIONS ATTENDUES	1 390 804,00	
		SOLDE APRES SUBVENTION	679 704,15	
		ESTIMATION EMPRUNT	680 000,00	

M. le Président fait part de la satisfaction des enfants et du corps enseignant face aux travaux menés. Il propose également que la cérémonie des vœux 2012 de la Communauté de Communes se déroule au RPI Vallée de la Biesme en fonction de l'avancée des travaux.

Délibération : Validation des avenants entreprise JC Etienne concernant le marché du RPI Vallée de la Biesme :
Vote : en bureau

Délibération : Validation de l'avenant entreprise SARIBAT concernant le marché du RPI Vallée de la Biesme :
Vote : à l'unanimité



3) Economie Tourisme :

- Programmation enveloppe territoriale 2008-2010 : Récicourt :

Mlle Mattioli, agent de développement local, informe que l'enveloppe territoriale 2010 du Conseil Général de la Meuse est arrivée à son terme d'utilisation au mois d'Octobre 2011.

La commune de Récicourt avait présenté un projet d'aménagement de sa Mairie au sein de l'enveloppe territoriale 2008 pour deux subventions, l'une concernant la réhabilitation du bâtiment public pour 4500€ et l'une pour l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite pour 5000€. Or, à l'heure actuelle, les travaux d'accessibilité n'étant pas achevés, il a été délibéré, lors de la réunion de bureau du 4 Octobre dernier, d'inscrire ces travaux au sein de l'enveloppe territoriale 2010 afin de ne pas perdre les crédits engagés et permettre à la commune de Récicourt de continuer de bénéficier de cette subvention.

Ainsi, l'enveloppe territoriale 2010 d'un montant de 58 873€ a été consommée à 87,55%. Les crédits réellement engagés par le Conseil Général de la Meuse s'élèvent à 51 542€, selon la répartition suivante :

Dossier	Maître d'ouvrage	Montant travaux HT	Montant subventionnable HT	Taux	Montant programmé	Date programmation CODECOM
FROIDOS Aménagement espaces publics	Mairie	118 647,36 €	15 000 €	30%	4 500 €	AG du 15/12/10
LE CLAON Bâtiment administratif ouvert au public	Mairie	64 978 €	15 000 €	30%	4 500 €	AG du 15/12/10
Modernisation d'équipements à vocation polyvalente	Mairie	32 860 €	15 000 €	30%	4 500 €	AG du 15/12/10
Accessibilité PMR dans bâtiment public	Mairie	16 960 €	10 000 €	50%	5 000 €	AG du 15/12/10
Total		115 434 €			14 000 €	
FROIDOS Aménagement des espaces publics	Mairie	28 105,29 €	10 140 €	30%	3 042 €	AG du 23/04/11
RECICOURT Accessibilité PMR dans bâtiment public	Mairie	12 000 €	10 000 €	50%	5 000 €	Bureau du 04/10/11
CODECOM CENTRE ARGONNE Aménagement du ruisseau du Bas Bois et de l'étang des Bercettes Phase 1	CODECOM	135 258 €	50 000 €	50%	25 000 €	AG du 15/12/10

Délibération : Inscription du projet d'accessibilité de la Mairie de Récicourt sur l'enveloppe 2010 (initialement inscrit sur celle de 2008) :

Vote : Bureau

- Programmation de l'enveloppe territoriale 2010-2011 : Le Neufour, Neuville-en-Argonne et Dombasle-en-Argonne :

Mlle Mattioli précise que certains projets étaient inscrits sur l'enveloppe territoriale 2010, mais que, faute de démarrage des travaux avant Octobre 2011, n'ont pu voir leurs crédits réellement engagés auprès du Conseil Général de la Meuse. Les projets concernés sont l'agrandissement de la salle de convivialité de Le Neufour pour une subvention de 4 500€ et la restauration d'un lavoir communal à Neuville-en-Argonne pour 4 500€. Mlle Mattioli suggère donc aux délégués communautaires de reporter l'inscription de ces deux projets sur l'enveloppe territoriale 2011.

Parallèlement, Mlle Mattioli propose aux délégués communautaires d'inscrire à l'enveloppe territoriale 2011, un projet de réhabilitation d'une salle polyvalente à Dombasle-en-Argonne. Ce projet serait éligible à deux subventions de l'enveloppe territoriale : pour la modernisation



d'équipements à vocation polyvalente pour une subvention de 30% d'un montant de dépense plafonné à 15 000€ HT soit 4 500€ et pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite pour une subvention de 50% d'un montant de dépenses plafonnées à 10 000€ HT soit 5 000€.

STRUCTURE	PROJET	Montant total HT des travaux	Montant HT des dépenses subventionnables	Taux	Montant programmé sur l'enveloppe en €
Dombasle-en-Argonne	Aménagement d'une salle polyvalente	78 100€	15 000 € 10 000 €	30% 50%	4 500€ 5 000€ Soit 9 500€

Délibération : Report de programmation de l'enveloppe territoriale 2010 vers l'enveloppe territoriale 2011 des projets de Le Neufour et de Neuville-en-Argonne ; Programmation sur l'enveloppe territoriale 2011 d'un projet de réhabilitation d'une salle polyvalente à Dombasle-en-Argonne :
Vote : Unanimité

- **Subvention Argonne Meuse Patrimoine pour l'entretien du Ravin du Génie :**

Mlle Mattioli rappelle aux délégués communautaires que la Communauté de Communes du Centre Argonne se porte garante, dans le cadre d'une convention signée en novembre 2007 avec Argonne Meuse Patrimoine et l'ONF, pour soutenir l'association Argonne Meuse Patrimoine dans son action et de la suppléer, en cas de besoin, pour la pérennité des infrastructures du site du Ravin du Génie.

Face à des impératifs, l'association Argonne Meuse Patrimoine souhaitait que le fauchage du Ravin du Génie se réalise avant la mi-Août, mais, faute de disponibilité de Val de Biesme Insertion, il a été fait appel à une entreprise pour un montant de 1000€. L'association Argonne Meuse Patrimoine demande que la CODECOM prenne la moitié des frais engagés à sa charge.

Délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Argonne Meuse Patrimoine dans le cadre du fauchage du Ravin du Génie :
Vote : Unanimité

- **Constitution de servitude avec ErDF :**

Mme Aimont expose la délibération prise lors de la précédente réunion de bureau du 4 Octobre 2011 concernant la constitution de servitudes avec ErDF pour les parcelles cadastrées AB 262 et ZB 68 à Auzéville-en-Argonne, suite aux aménagements des réseaux électriques haute tension sous terrain de la zone d'activité. Deux conventions prévoient les servitudes consenties à ErDF, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité.

Délibération : Approbation des constitutions de servitudes avec ErDF pour deux parcelles situées sur la Zone d'Activité d'Auzéville-en-Argonne :
Vote : en bureau

4) Cohésion sociale / Culture :

Monsieur le Président excuse Mme Chantal Colson Vice-Présidente en charge de la compétence cohésion sociale et culture.

Il présente également Mlle Fanny Warnier, agent de développement durable, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} Septembre 2011.

- **Demande d'agrément RAM pour 2011-2014 :**

Mme Aimont rappelle au conseil communautaire que suite au constat de manque de structures d'accueil et d'assistants maternels agréées pour les enfants non scolarisés sur le territoire de la CODECOM DU CENTRE ARGONNE, avec pour risque corollaire une baisse d'effectifs au moment de la scolarisation, la communauté de communes, dans le cadre de la compétence cohésion sociale et en partenariat avec la CAF au titre des contrats enfance - jeunesse, a créé en



2005 un Relais assistants maternels (RAM), lieu destiné à accueillir parents, enfants et assistants maternels autour d'un professionnel de la petite enfance.

A la suite du bilan d'activités de ce service, de nouvelles pistes d'actions ont été envisagées. Ainsi, ce service, géré par un agent titulaire de la Codecom depuis le début octobre, est désormais proposé au siège de la communauté de communes et au Point public, ainsi que sur d'autres communes du territoire dans le cadre de permanences décentralisées ponctuelles.

Dans ce cadre, il est proposé de demander un nouvel agrément pour la période 2011-2014 auprès de la CAF de la Meuse.

Mme Aimont indique également qu'il a été demandé aux services de la CAF de pouvoir passer le temps horaire de 12h à 15h à compter de 2012.

Délibération : Autorisation et validation pour la demande d'agrément RAM 2011-2014 :

Vote : en bureau

- **Signature avec la CAF et la MSA du Contrat Enfance Jeunesse de deuxième génération (CEJ2G) pour 2011- 2014 :**

Mme Aimont rappelle les différentes étapes de notre partenariat avec la CAF en citant les contrats signés depuis 2001.

Dans la continuité des actions menées et à la suite du comité de pilotage qui s'est tenu le 23 juin dernier, Mme Aimont propose de continuer ce partenariat avec la CAF de la Meuse sur les objectifs suivants :

Finalité du contrat : Harmoniser sur le territoire de la communauté de communes la réponse aux besoins des familles en matière d'enfance et petite enfance

Objectifs généraux :

- o Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil
- o Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à l'intégration dans la société par l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands

Objectifs spécifiques déclinés en 3 Axes :

- o Axe 1 : Compléter l'offre existante de services
- o Axe 2 : Faire participer les parents, les enfants, les associations locales au projet
- o Axe 3 : Permettre l'accessibilité financière, géographique aux services

Dans ce cadre, il est proposé de signer une nouvelle convention avec la CAF de la Meuse : le Contrat Enfance Jeunesse 2G pour la période 2011-2014.

Délibération : Autorisation et validation du contrat CAF CEJ2G 2011-2014 :

Vote : en bureau

- **Réorganisation de l'accueil périscolaire et du mercredi (DDCSPP) :**

La direction départementale Jeunesse et Sport de la Meuse (DDCSPP), dans le cadre des agréments qu'elle délivre aux accueils des mineurs, a exigé que nous modifions l'accueil périscolaire et l'accueil du mercredi mis en œuvre par la communauté de communes afin de se conformer à la réglementation en vigueur dans les plus brefs délais et au plus tard à la rentrée de septembre.

Ainsi, depuis cette année scolaire, Amélie ELERINGER assure la direction des accueils périscolaires et des accueils du mercredi, elle est notre interlocuteur pour toutes les questions touchant au fonctionnement des accueils (Site des Islettes, Site de Clermont, Site de Neuville), ainsi que pour l'accueil du mercredi..

D'autres modifications sont apportées à compter du 03/10/2011 afin de respecter le taux d'encadrement par personnel qualifié des différents sites:



Sur le site des Islettes, les enfants sont accueillis le matin et le soir par Catherine NOZET et Christine COLLET,

Sur le site de Neuville, les enfants sont accueillis le matin et le soir par Nathalie LAMY

Sur le site de Clermont, les enfants sont accueillis le matin et le soir par Emmanuelle GRUSELLE et Muriel DUBUIS

- **Plan de financement du Pôle de Santé de Clermont-en-Argonne (DETR):**

Mme Aimont informe l'assemblée que nous avons obtenu le label de l'Agence Régionale de la Santé depuis le 17 juin.

Le Président indique que le permis de construire est déposé depuis le 26 octobre.

Mme Aimont présente le plan de financement du Pôle de santé du Centre Argonne en annonçant le montant de 148 474 € sollicités auprès de la DETR, 200 000 € auprès du FNADT, 150 000 € auprès de la Région et enfin 350 000 € sollicité auprès du GIP Objectif Meuse.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POLE DE SANTE DU CENTRE ARGONNE

	DEPENSES (en HT)		RECETTES		
ANTENNE DE DOMBASLE	MSR :		ETAT FNADT		
	Menuiserie	28 600 €		200 000,00 €	18,03%
	Platrerie isolation peinture	14 800 €	ETAT DETR	148 474,00 €	13,38%
	Electricité - plomberie - chauffage	23 000 €			
	Revêtements de sol	5 400 €	Région	150 000,00 €	13,52%
	Maîtrise d'œuvre 12%	8 700 €	150 000 €		
			Investissement + travaux d'aménagement		
	Logement de remplaçant :				
	Couverture mob	10 800 €			
	Menuiserie	8 600 €	GIP	350 000,00 €	31,55%
	Platrerie isolation peinture	9 100 €	dans la limite de 35% de 1 000 000 €		
	Electricité - plomberie - chauffage	17 800 €	Investissement		
	Revêtements de sol	3 000 €			
	Maîtrise d'œuvre 12%	5 900 €			
		CODECOM Centre Argonne	260 862,00 €	23,52%	
ANTENNE DE CLERMONT	MSR :				
	VRD - gros-œuvre - espaces verts	177 000 €			
	<i>dont VRD et espaces verts</i>	<i>89 700 €</i>			
	Ossature bois - paletage	168 000 €			
	Couverture - étanchéité - bardage	34 200 €			
	Menuiserie extérieures PVC et bois - serrurerie	32 100 €			
	Menuiserie intérieur bois	31 900 €			
	Cloisons - doublages - isolation	66 100 €			
	Peintures - tentures	17 600 €			
	Carrelages - faïences - sol souple	29 900 €			
	Plomberie - sanitaires	34 450 €			
	Chauffage - vmc	123 000 €			
	Electricité courant faibles / forts	53 100 €			
	Maîtrise d'œuvre 8 %	61 388 €			
	Etude sol, bureau de contrôle	72 000 €			
	Aléas 9.5 %	72 898 €			
TOTAL	1 109 336 €		1 109 336 €	100,00%	
TOTAL TTC	1 326 766,16 €				

Délibération : Validation du nouveau plan de financement du Pole de Santé et autorisation de demande de subvention DETR :

Vote : en bureau

- **Plan de financement de la Micro-crèche de Clermont-en-Argonne :**

Mme Aimont présente le plan de financement de la micro-crèche de Clermont au vu de la modification du montant des travaux.

Mme Aimont rappelle que nous sommes déjà en possession du permis de construire.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MICRO CRECHE CLERMONT-EN-ARGONNE

DEPENSES (en HT)		RECETTES		
Gros œuvre bardage bois	32 300 €	CAF - aide à l'investissement (14 000 € x 9 enfants)	126 000 €	60,58%
Menuiseries ext alu -serrurerie	16 700 €			
Menuiseries int bois + doublage-cloisons plafonds	44 800 €	GIP Objectif Meuse	40 397 €	19,42%
Peintures - tentures				
Cerrelages - faïences - sols souples	12 800 €	CODECOM Centre Argonne	41 599 €	20,00%
Plomberie - sanitaires				
Chauffage par le sol / VMC double flux	30 000 €			
Electricité courant faibles/forts	15 300 €			
Couverture tuiles zinguerie charpente chassis de toit	26 800 €			
	178 700 €			
Maîtrise d'œuvre	14 296 €			
Mobilier et équipement	10 000 €			
Matériel (jeux, jouets, accessoires)	4 000 €			
Signalétique	1 000 €			
TOTAL	207 996 €		207 996 €	100%

TOTAL TTC

248 763,22 €

Délibération : Validation du nouveau plan de financement pour la micro crèche de Clermont :

Vote : en bureau

- **Complément délibération n°2010-096/2011-072 : prise en charge BAFD frais de formation et heures complémentaires :**

Mme Aimont indique que Mlle Eléringer poursuit sa formation BAFD afin de valider son statut de directrice des accueils périscolaires. Ce statut est, entre autre, une condition d'agrément DDJS. Mlle Eléringer a donc été inscrite au stage « BAFD perfectionnement » qui s'est déroulé du 24 au 29 octobre 2011 en internat à Vigy (57).

Le prix du stage « BAFD Perfectionnement » en pension complète est de 445,00 €
Chacun des stages est pris en charge à 55 % par la CAF dans le cadre du CEJ.

Délibération : Prise en charge des frais de formation BAFD à hauteur de 445 €

Vote : Unanimité

- **Compagnie Difé Kako suite atelier théâtral et spectacle :**

Mlle Warnier, agent de développement durable, annonce que les délégués communautaires Mme Masi et Mme Frey ainsi que la Directrice de l'école maternelle Mme Latyk souhaitent poursuivre le projet culturel proposé par l'association Scènes & Territoires.

Mlle Warnier rappelle les objectifs de ce projet qui sont :

- Eveiller la curiosité en sensibilisant à la notion de métissage et de diversité culturelle (ouverture au dialogue et au mélange des cultures)
- Donner accès à des modes d'expression artistiques différents (interdisciplinarité : danse, chant, parole, musique), pour développer l'imaginaire et la créativité
- Eduquer les élèves à différents statuts :
 - Celui de danseur par la pratique artistique et la création (créer)
 - Celui de spectateur par le fait d'assister au spectacle Zandoli pa tini pat (voir et découvrir)
- Développer l'autonomie et la responsabilité
- Transformer la relation à soi, à l'autre et au monde : apprendre l'exigence et la tolérance



- Valoriser une dynamique de groupe : apprentissage de la construction commune et du vivre-ensemble
- Favoriser le contact avec la scène et la capacité de montrer sa danse aux autres

Dans un premier temps, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association pour la première période de septembre 2011 à janvier 2012.

Durant celle-ci, 18h d'ateliers de pratiques artistiques seront mis en place pour les classes de maternelle et CP. Cette convention permet également l'accès à une représentation du spectacle « Zandoli Pa tini Pat » de la Compagnie Difé Kako à la MJC de Belleville le 18 novembre à 14h15. La convention propose à la Communauté de Communes du Centre Argonne de s'engager sur une participation financière à hauteur de 1 900 €

A noter que la mise en place de ce projet se fait conjointement avec les Codecom de Charny sur Meuse et de Spincourt.

Délibération : Convention de partenariat entre la CODECOM, l'école primaire de Clermont et Scènes et Territoires, ainsi que l'attribution d'une subvention de 1900€ à Scènes et Territoires :

Vote : Unanimité

5) Administration et finances :

• Proposition de vœu / CNFPT et formation des agents :

Mme Aimont présente le nouvel amendement de la loi de finance qui propose d'abaisser la cotisation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% de la masse salariale actuellement à 0,9% en 2012, soit une perte de ressource de 33,8 millions d'€ par an. Cette diminution engendrerait le non remboursement de divers frais annexes à la formation des stagiaires (transport, hébergement ...). Le CNFPT propose aux collectivités de voter un vœu modificatif de la loi de finance 2012, prévoyant de rétablir la cotisation, versée par les employeurs territoriaux pour la formation de leurs agents, à 1% de la masse salariale.

Délibération : Maintien de la cotisation CNFPT à 1% de la masse salariale :

Vote : Unanimité

• Modification de la délibération du 23/04 concernant l'affectation de résultats :

Suite au vote du compte administratif 2010 du budget principal lors du Conseil Communautaire du 23 Avril dernier, Mme Aimont informe de la nécessité, sur demande de la Préfecture, de modifier la délibération n° 2011-016, et de procéder aux affectations et reports sur le budget 2011 dans les conditions suivantes :

R001 : report solde d'exécution investissement	-	402 061.69
1068 : Au besoin de financement de l'investissement virement section investissement (fonctionnement capitalisé)		402 061.69
R002 : Excédent de fonctionnement reporté		87 313.44

M. le Président précise qu'une partie de l'excédent de fonctionnement est affecté en investissement.

Mme Aimont propose donc d'apporter les modifications suivantes au budget principal 2011 :

Compte	BP Général initial	BP Général modifié
R002	489 375,13	87 313.44
R001	-402 061.69	-402 061.69
1068	402 061.69	402 061.69
023/021	375 813.13	0.00
022	84 253	58 004.44



Délibération : Affectation de résultat du compte administratif 2010 au budget principal 2011 et abrogation de la délibération 2011-016 :

Vote : Unanimité

- **Décision Modificative n°02 au Budget Général :**

Mme Aimont présente la décision modification 02 au budget général 2011 selon les modalités suivantes :

N° d'opération	Compte/chapitre/fonction	Montant D	Montant R
	739116/014/01	7339	
	7311/73/01		7739
2009001 RPI Biesme	2317/23/2133	99820	
	1641/16/01	180	170 000
	2317/23/2133	70 000	
	6574/65/60	1 900	
	6574/65/95	500	
	022/022/01	-2 400	

Délibération : DM n°02 – ouvertures et transferts de crédits :

Vote : Unanimité

- **Validation des conditions de l'Acte d'Engagement avec les chantiers du Val de Biesme Insertion pour mise à disposition de personnel :**

Mme Aimont informe les délégués communautaires de la délibération n°2011-086, prise lors de la réunion de bureau du 4 Octobre dernier, concernant la validation des conditions de l'acte d'engagement avec l'association Val de Biesme Insertion, concernant la mise à disposition de personnels aux communes et à la CODECOM, travaillant avec l'association.

Délibération : Validation des conditions de l'acte d'engagement avec l'association d'insertion VBI :

Vote : en bureau

- **Emprunt à contracter pour le RPI Vallée de la Biesme :**

Face aux besoins d'emprunt de 680 000€ destinés aux travaux de rénovation et extension du RPI Vallée de la Biesme (opération n°2009001), au titre des investissements du budget général 2011, Mme Aimont présente les offres du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel réceptionnées.

Les taux proposés par le Crédit Agricole sont nettement plus élevés que ceux proposés par le Crédit Mutuel. Les délégués communautaires approuvent le choix du Crédit Mutuel.

Des taux fixes et variables sont présentés, en fonction de deux index EURIBOR 3 mois ou EURIBOR 12 mois, pour une durée d'amortissement sur 15, 20 ou 25ans. L'assemblée s'accorde sur un remboursement en 25 ans, permettant un meilleur échelonnement des échéances, ainsi que sur l'index EURIBOR 3 mois.

Le taux fixe s'élève à 5,10% et le taux variable à 3,538%.

M. le Président précise que la majorité des emprunts contractés antérieurement par la CODECOM sont à taux variable. Si le taux variable est retenu, il sera toutefois possible, l'année suivante, de transformer l'emprunt en taux fixe au cours du jour de l'option.

M. Dequenne, 1^{er} Vice-président en charge des finances et de la scolarité, affiche sa préférence pour un taux fixe.

M. Ponsignon est favorable à un taux variable, au moins durant la première année, quitte à renégocier un taux fixe l'an prochain.

M. Durand Viel souhaite savoir le nombre de renégociation possible entre taux variable et fixe.



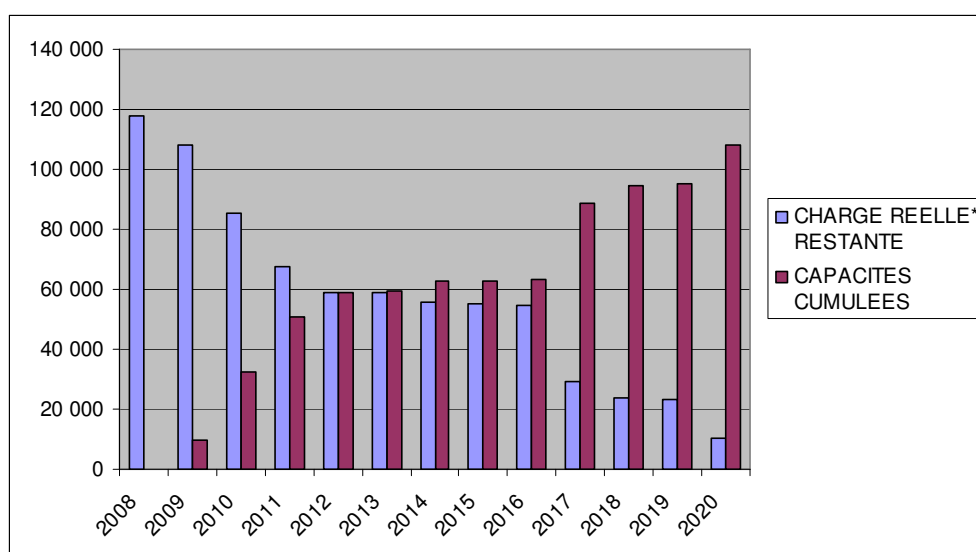
Mme Aimont spécifie que la renégociation entre les deux types de taux n'est possible qu'une seule fois du variable vers le fixe, mais qu'il serait toujours possible de renégocier le taux fixe ultérieurement.

DUREE	25 ANS
INDEX	EURIBOR 3 MOIS + MARGE DE 1.95 POINTS
TAUX REVISABLE INDEXE SUR EURIBOR 3 MOIS	3.538% AU 26/10/2011 (EURIBOR 3 MOIS 1.588%)
CONVERSION EN TAUX FIXE	CONVERSION GRATUITE A CHAQUE DATE DE RENOUVELLEMENT SUR LA BASE DES TAUX EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'OPTION
COMMISSION-FRAIS	NEANT
REMBOURSEMENT	TRIMESTRIALITES CONSTANTES EN CAPITAL ET INTERETS (10 9282.26 EUROS A LA DATE DE L'OFFRE)
REMBOURSEMENT ANTICIPE	A CHAQUE DATE DE RENOUVELLEMENT, AVEC PREAVIS D'UN MOIS, SANS PENALITES

Délibération : Contractualisation d'un emprunt de 680 000€ auprès du Crédit Mutuel selon les modalités ci-dessus :

Vote : Unanimité

Dans le cadre de cet échange, Mme Aimont propose de faire un point d'état sur la dette de la CODECOM Centre Argonne. Les charges réelles correspondent aux remboursements d'emprunts actuellement en cours. Les capacités cumulées correspondent aux disponibilités financières de la CODECOM, dégagées sur les emprunts actuels d'année en année.



- **Chèque CADHOC pour le Noël 2011 des agents :**

Dans le cadre de la politique sociale de la CODECOM, Mme Aimont propose aux délégués communautaires de revaloriser les chèques cadeaux destinés au Noël des agents. Les chèques cadeaux sont personnalisés, sous forme de chèques d'une valeur faciale de 10€ (minimum 5€), valable un an à compter de leur émission. Ces prestations seront attribuées aux agents titulaires et contractuels en position d'activité à la date du 30 Octobre. Le montant maximum des chèques s'élèverait à 55€ pour les agents à mi temps (temps de travail de 17.5/35^{ème}) et à 110€ pour les agents à temps plein.

Délibération : Attribution de chèques CADHOC pour le Noël des agents de la CODECOM Centre Argonne :

Vote : Unanimité



- **Ouverture et modification de postes :**

Concernant le RPI Vallée de la Biesme, Mme Aimont fait état de l'impossibilité pour le CCAS des Islettes de mettre à disposition de la CODECOM un agent assurant la surveillance du transport scolaire du Conseil Général de la Meuse pour l'année 2011/2012. Il s'avère donc nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 6.27/35^{ème} à compter du 07/11/11.

Aussi, pour le RPI de Clermont, Mme Aimont informe que suite à la réorganisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du service du RAM, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 17.5/35^{ème} à compter du 07/11/11 afin d'assurer la surveillance des transports scolaires et le ménage.

Délibération : Ouverture de deux postes d'adjoint d'animation selon les modalités présentées :

Vote : Unanimité

- **Admission en non valeur :**

Sur demande du Centre des Finances Publiques de Clermont, Mme Aimont présente les admissions en non valeur au titre du budget Ordures Ménagères, pour un total de 1 028€, dans le cadre d'endettement et d'effacement de dettes pour les années 2009 et 2010.

Délibération : Autorisation des admissions en non valeur au budget Ordures Ménagères pour un total de 1 028€ :

Vote : Unanimité

- **Décision Modificative au Budget Ordures Ménagères :**

Pour faire suite à la délibération précédente, Mme Aimont fait part au conseil communautaire de la nécessité d'ouverture de crédits en fonctionnement pour le budget Ordures Ménagères de la manière suivante :

Articles	Montant
654	1030
70611	1030

Délibération : Validation de la décision modificative 02 au budget Ordures Ménagères :

Vote : Unanimité

6) Voirie :

- **Avenants au marché voirie 2011 :**

M. Lhuillier, Vice-président en charge de la compétence voirie, rappelle aux délégués communautaires les modalités du programme de travaux exécutés en 2011. Un marché public a été lancé en Avril 2011 et a été attribué à l'entreprise Marchand, proposant l'offre financière la plus intéressante (78 807,25€ HT) et les capacités techniques nécessaires.

Lors de l'exécution des prestations, de nombreuses suggestions techniques imprévues ont du être envisagées : des erreurs de mètres en plus et en moins, des infiltrations d'eau qui n'ont pu être décelées qu'au moment du terrassement et nécessitant la pose de drains, effondrement de chaussée au Claon, remises à niveau de regards.

Lors de la réunion de bureau du 04 Octobre dernier, sept avenants ont été validés pour ce marché : trois intégrant des travaux supplémentaires pour un montant de 18 395.60€, deux avenants prévoyant le retrait de prestation pour une moins-value de 11 794.75€ et deux avenants administratifs (rectification de numéros de prix, prolongation des délais de travaux).

Compte tenu de ces avenants, le montant final et définitif du marché s'élève à 85 408,06€HT.

Délibération : Validation des avenants au marché voirie 2011 :

Vote : en bureau



M. Lhuillier précise également que la CODECOM assurera prochainement la réalisation de travaux à la Contrôlerie, commune de Futeau, suite à une demande de l'ADA. En effet, un exutoire pose problème et l'eau de ruissellement se déverse sur la RD2, générant des risques accrus d'accident (aquaplaning ou plaques de verglas). Les démarches sont actuellement en cours.

M. Lhuillier poursuit en évoquant la réalisation prochaine du marquage au sol des routes intercommunales concernées par les travaux d'enduit et les Routes Départementales en agglomération. Ces travaux seront menés par l'entreprise Est Girod.

M. le Président demande qu'un recours soit réalisé auprès des services du Conseil Général de la Meuse, qui préconisent aucun marquage linéaire séparateur sur les Routes Départementales de moins de 5 mètres de large, en agglomération comme en rase campagne, sous prétexte de sécurité. Cette préconisation lui semble génératrice de plus d'insécurité routière.

M. Lhuillier informe également les Maires que des rencontres locales seront réalisées les 8 et 9 Novembre afin de faire un état des lieux des chaussées intercommunales par commune, en préparation du programme de travaux pour 2012. Un listing des chaussées concernées par village sera distribué en fin de réunion. Il fait également part de son intention d'inscrire du dérasement à l'ordre du programme de travaux 2012, si les conditions météorologiques de cet hiver ne dégradent pas trop les chaussées.

M. le Président demande que les Maires réfléchissent à la réalisation de travaux annexes par les communes (bordures, trottoirs, avaloirs, ...) en parallèle à la réalisation des travaux intercommunaux de chaussée.

- **Convention pour les prestations hivernales :**

M. Lhuillier poursuit ses explications en informant l'assemblée que des négociations sont actuellement en cours concernant les prestations hivernales de salage/déneigement. L'entreprise Perotin ayant augmenté le prix de ses prestations de 20%, il s'avère nécessaire d'envisager la négociation de ces prix, compte tenu de l'ampleur des prestations réalisées l'an passé.

Le prix de la tonne de sel a été négocié avec la SANEF, à 70€ la tonne au lieu d'un tarif général de près de 80€ la tonne.

- **Refacturation du sel de déneigement aux communes :**

Mlle Mattioli explique que depuis 2004 la CODECOM passe une commande groupée pour l'ensemble des communes concernant les sacs de sel de déneigement de 25kg. La commande a été passée auprès de Eurélia. Il est cependant nécessaire de refacturer chaque commune pour sa commande, selon la répartition ci-dessous :

COMMUNE	tarif TTC	sac 25 kg	MONTANT TTC
CLERMONT	4,98	40	199,40 €
DOMBASLE	4,98	10	49,85 €
FROIDOS	4,98	10	49,85 €
FUTEAU	4,98	10	49,85 €
LE NEUFOR	4,98	8	39,88 €
RARECOURT	4,98	40	199,40 €
TOTAL COMMUNES	4,98	118	588,22 €
CODECOM	4,98	2	9,97 €
SOLDE TOTAL	4,98	120	598,19 €

Délibération : Autorisation de refacturation des commandes de sacs de sel de déneigement aux communes concernées :

Vote : Unanimité



• **Facturation de prestations du programme voirie 2011 à la commune de Clermont-en-Argonne :**

Mlle Mattioli précise que dans le cadre du marché de travaux voirie 2011, toutes les communes ont été contactées pour proposer d'ajouter au marché certaines prestations voirie de compétence communale et ainsi de bénéficier de tarifs avantageux.

Seule la commune de Clermont-en-Argonne avait souhaité participer au marché, pour la réalisation d'enduit sur une ruelle perpendiculaire à la place Mongérard. Le montant de ces travaux s'élève à 712,50€ HT à facturer à la commune.

Délibération : Facturation des prestations communales inscrites au marché de voirie 2011 auprès de la commune de Clermont-en-Argonne :

Vote : Unanimité

• **Alerte météo SANEF :**

Mlle Mattioli informe également que l'alerte météorologique hivernale de la SANEF, dédiée au prestataire du déneigement, reste au même tarif que l'an passé, soit 250€ de Novembre à Mars.

7) Habitat :

• **Versement d'aides à la rénovation de façades privées en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine :**

Mlle Mattioli propose aux délégués communautaires de statuer sur le versement des aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2010-2012 mené en partenariat avec la Conseil Régional de Lorraine. Les propriétaires privés ont achevé leurs travaux et pour ceux bénéficiant d'une subvention bonifiée de caractère, en respect des préconisations de l'architecte du CAUE.

Demandeur	M. et Mme VIGNON	Mme FRISCH	M. et Mme LECLAIRE	M. BURNEL	M et Mme ROUSSEL	M et Mme JADOUL
Localisation du projet	70 rue René Cassin Clermont-en-Argonne	6 rue de l'Eglise Rarécourt	1 rue du Moulin Jouy-en-Argonne	4 grande rue Jouy-en-Argonne	4 avenue de la Guadeloupe Neuvilly-en-Argonne	31 rue de Varennes Clermont-en-Argonne
Montant des travaux TTC	21 708.82€	10 885.79€	8 383.29€	4 711.63€	10 244.05€	12 153.60€
Dépense subventionnable	Classique 4 100€	Caractère 10 885.79€	Classique 4 100€	Classique 4 100€	Classique 4 100€	Classique 4 100€
Taux d'intervention	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Subvention	1 025€	2 721.44€	1 025€	1 025€	1 025€	1 025€
Dont CODECOM	512.50€	1 360.72€	512.50€	512.50€	512.50€	512.50€
Dont Conseil Régional	512.50€	1 360.72€	512.50€	512.50€	512.50€	512.50€

Délibération : Versement des aides à la rénovation de façades en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine :

Vote : Unanimité

Mlle Mattioli précise que de nombreuses aides n'ont pas encore été attribuées : 4 068,46€, soit environ 3 dossiers, sont encore disponibles sur l'enveloppe 2010 et l'enveloppe 2011 n'a pas encore été entamée. Ces aides sont à programmer avant fin 2012 et à verser avant fin 2013. Elle propose donc aux Maires d'en informer les propriétaires intéressés.



8) Communication :

• Parution Centr'Argonne n°14 :

M. Louis, Vice-président en charge de la Communication, informe de la parution du Centr'Argonne Info N°14 pour la mi Décembre 2011. Au sommaire : une présentation de l'animatrice RAM et de la directrice du périscolaire, un rappel des aides disponibles à la rénovation de façades privées, une information aux particuliers souhaitant réaliser un projet de gîte, chambre d'hôtes ou tout autre hébergement touristique, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, une présentation des futures actions menées par l'Espace Cyberbase®.

Suite à une commission communication en Septembre 2011, il a été proposé de réaliser un article de présentation de chaque commune, évoquant les projets communaux, mettant en avant les atouts de la commune ... Pour cette prochaine parution, la commune de Futeau sera mise à l'honneur, notamment les travaux de restauration de l'Eglise.

• Lauréats du concours photo 2011 :

M. Louis poursuit en évoquant le concours photo 2011 sur le thème « L'Argonne au fil de l'eau », lancé cet été et dont la participation est en constante augmentation. Deux catégories permettaient tant aux adultes qu'aux scolaires (de 5 à 16 ans) de participer. Le classement a été déterminé et les lauréats sont Baptiste Viard de Froidos dans la catégorie adulte pour la photo « A l'instant T » et Amélie Tiffay de Dombasle-en-Argonne dans la catégorie scolaire pour sa photo « Scène de ménage ».

M. Louis informe également l'assemblée que les photos retenues au concours photo seront exposées et mises à l'honneur à l'Office de Tourisme durant la boutique de Noël, du 4 Novembre au 22 Décembre.

9) Rivière :

• Tranche 3 des travaux de la Vallée de la Biesme :

M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence rivières et cadre de vie, présente la troisième phase des travaux programmés dans le cadre de l'entretien et restauration de la Vallée de la Biesme. Ils concernent un linéaire de 7 588 m dont 5 914 m. pour la Biesme et 1 674 m pour le Beauchamp. Une assistance technique, portée par la CATER Marne Chambre d'agriculture, a été décidée lors de la réunion de bureau du 04 Octobre dernier.

Le plan de financement ci-dessous a également été validé et la collectivité autorisée à mener les démarches de demande de subventions.

Dépenses	Montant €TTC	Recettes	Taux	Montant TTC
Assistance technique CATER	2 451.80	Agence de l'Eau Seine Normandie	40%	20 340.60
Programme de travaux tranche 3 : linéaire de 7 588m (Biesme 5914 m et Beauchamp 1674 m)	48 400.00	Entente Oise-Aisne	25%	12 712.95
		Conseil général Meuse	15%	7 627.77
		Maître d'ouvrage	20%	10 170.36
TOTAL	50 851.80	TOTAL		50 851.80

M. Jeannesson rappelle également que les travaux de renaturation et d'entretien de la Biesme sont portés par la CODECOM Centre Argonne, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SMAVAS de Sainte Ménéhould. Une convention a été approuvée, répartissant les frais à moitié pour chaque collectivité (50% SMAVAS ; 50% CODECOM Centre Argonne).



Délibération : Acceptation de la convention, de l'assistance technique de la CATER Marne et du plan de financement :

Vote : en bureau

• **Renaturation des Bercettes et du ruisseau du Bas Bois, lancement du marché de travaux :**

M. Jeannesson poursuit en rappelant les travaux d'aménagement environnementaux prévus sur l'étang des Bercettes et ruisseau du Bas Bois, sous maîtrise d'œuvre du CPIE de Bonzée. La première phase prévoit l'approfondissement des zones humides, la création de trois mares et du reboisement. Suite à la passation d'un marché public, les chantiers du Barrois ont été retenus. Pour rappel, la seconde tranche de travaux consistera en l'aménagement du ruisseau du Bas Bois et des roselières et la troisième phase, prévue pour 2013, sera consacrée à la découverte du site, par la réalisation de sentiers d'interprétation, d'observatoires ...

• **Info SM3A :**

M. Jeannesson évoque l'avancée du SM3A. Une maîtrise d'œuvre a été conclue le 09 Juin 2011 avec le CPIE de Bonzée. Une technicienne rivière, a été recrutée et a pris ses fonctions à partir du 1^{er} Septembre 2011. Une prochaine réunion de pilotage aura lieu le 7 Novembre prochain afin de valider les premières démarches. La préparation du dépôt d'une Déclaration d'Intérêt Générale est en cours et devrait permettre de démarrer les travaux en 2012.

10) Gestion des Ordures Ménagères :

• **Avenant n°1 à la convention pour une étude d'optimisation des déchets :**

M. Muller, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, présente l'avenant proposé dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'ensemble des collectivités adhérentes au groupement de commande ont choisi de signer un nouveau contrat « barème E » avec ADELPHÉ.

Le financement initial de l'étude était assuré pour partie par des soutiens qui ne sont pas reconduits dans le barème E (relatifs à la connaissance des coûts et à la connaissance des leviers d'optimisations).

Ce changement de barème impose de revoir la rédaction de l'article 6 de la convention constitutive du groupement de commande.

En effet, les groupes ADEME et ECO-EMBALLAGE ne financent plus l'étude dans les mêmes conditions prévues dans le contrat barème D.

Dorénavant, les frais d'étude et de publication seront pris en charge partiellement par le financement de l'ADEME et selon le règlement d'aide en vigueur au sein de cet organisme.

Suite au paiement par le coordinateur des missions exécutées :

- chaque membre du groupement devra lui verser, sur présentation de justificatifs, une compensation financière permettant de compenser le solde à sa charge. Ce solde correspondra au montant des missions exécutées déduction faite de(s) l'aide(s) perçue(s). Le solde sera reparti entre les 24 collectivités constituant le groupement de commande au prorata du nombre d'habitants. La population de référence est celle annexée à la présente convention.
- chaque membre du groupement devra lui verser, sur présentation de justificatifs, une compensation financière estimée à 150 € maximum par collectivité membre du groupement, pour toute la durée de l'étude, correspondant aux frais administratifs (personnel, frais de publicité, ...).

Délibération : Autoriser le Président à signer l'avenant n°1

Vote : Unanimité



11) Questions diverses :

- **Périmètre des intercommunalités / SDCI :**

M. le Président présente les avancées dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le schéma proposé par Mme le Préfet sera refusé lors de la prochaine CDCI, car des aménagements à la marge ont été proposés et que les membres de la CDCI préconisent davantage un projet global. La majorité des représentants locaux revendiquent une position de statut quo, identique à leurs périmètres actuels.

L'étude du projet de Communauté d'Agglomération se poursuit, notamment quant à la fiscalité, qui, pour le Président, sera contraintes pour les communes. Ces dernières verront également leurs compétences réduites.

Les délais initialement annoncés pour l'application du nouveau schéma ne pourront être respectés.

- **RPI Clermont-en-Argonne :**

M. Lhuillier, Maire de Clermont-en-Argonne, évoque le projet de PLU en cours d'écriture actuellement. Une enquête publique sera menée en début d'année 2012. Concernant les terrains à proximité du site envisagé, le propriétaire d'un terrain de 6 ares est décédé en Juin, les démarches sont relancées afin de contacter le ou les héritiers.

M. le Président remercie les élus pour leur présence et clôt la séance à 22h50.

Bon pour diffusion
A Clermont-en-Argonne

Le Président
Dominique DURAND